RÈGLEMENT DU CONCOURS DE MICRO FICTIONS

« BREF » ÉDITION 2017

LANCEMENT : 17 JANVIER 2017
CLOTURE : 31 MARS 2017
RESULTATS : 6 MAI 2017

Article 1 :
Le Concours d'écriture « **Bref** » est créé par la ville du Haillan et organisé par la Bibliothèque pour valoriser la création d'écrits inédits de formes courtes par des écrivains amateurs.

Article 2 : Conditions de participation
Le concours est gratuit et ouvert à tous les écrivains amateurs sans distinction d'âge.

Chaque concurrent peut envoyer jusqu'à trois textes différents. Les candidatures et productions collectives sont acceptées dans la mesure où elles sont adressées sous la responsabilité d'une personne physique.

Le concours est ouvert le 17 janvier 2017. La date limite de réception des textes par la Bibliothèque du Haillan est fixée au 31 mars 2017.

Article 3: Thème et forme des textes
Le thème retenu pour l'édition 201 est : **« Si j'étais Présidente ».**

Il est demandé à chaque auteur d'écrire une forme courte de fiction, c'est-à-dire raconter une histoire.

Les textes, écrits en langue française et dactylographiés, respecteront les conditions de mise en page suivantes :

- 1 500 signes maximum (vérification possible dans un traitement de texte, exemple sous word : Outils/Statistiques)
- Aucun signe distinctif permettant de reconnaître son auteur
- Les textes seront envoyés sous forme numérique au format .doc
- Chaque texte sera accompagné du bulletin de participation complété et joint à ce règlement et d'une autorisation parentale pour les mineurs

Les écrits devront être envoyés à la Bibliothèque à l'adresse mail service.bibliotheque@ville-lehaillan.fr en indiquant en objet : **« Concours de Micro fictions ».**

Article 4 : Résultats et prix
Les résultats seront communiqués par le jury le samedi 6 mai 2017 à 11h à la Bibliothèque dans le cadre des Cogitations.

A cette occasion, un comédien professionnel fera une lecture publique d'une sélection de textes.

Cinq prix seront décernés par le jury. Les prix consistent en bons d'achat en librairie d'une valeur de 30 € chacun.

Article 5 : Droits et diffusion
Les candidats restent détenteurs de leurs droits d'auteur mais autorisent gracieusement par leur participation la citation de leur nom, la reproduction et la diffusion non commerciale de leur texte par la ville du Haillan. Leurs textes pourront être valorisés par tout moyen : publication papier ou par Internet.

Article 6 : Jury
Le jury est composé de professionnels du livre et de la culture, de représentants de la collectivité et de Haillanais.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante. Son jugement est sans appel.

Article 7 : Acceptation du règlement

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Fait à Le Haillan, le 13 janvier 2017

Andréa KISS,
Maire du Haillan

MAIRIE de LE HAILLAN
33 (Gironde)

BULLETIN DE PARTICIPATION
(à joindre à l'envoi des textes)

NOM :

PRENOM :

AGE :

TITRE DU/DES TEXTES :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE :

MAIL :

Je soussigné ....., accepte l'intégralité du présent règlement.

A ....., le .....

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

(obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné .....,
autorise l'enfant ....., qui est placé sous mon autorité, à participer à ce concours d'écriture.

A ....., le .....

Signature :

Concours de micro-fiction
dans le cadre des Cogitations à L'Entrepôt

BREF, SI J'ÉTAIS PRÉSIDENTE

Ecrivez-nous jusqu'au
31 mars 2017

par mail à
service.bibliotheque@ville-lehaillan.fr
1500 signes maximum, règlement complet disponible sur
bibliotheque.ville-lehaillan.fr
Résultats le samedi 6 mai 2017

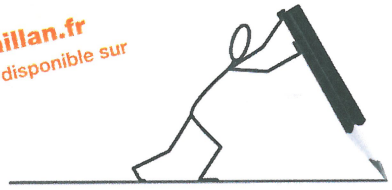

bibliothèque du Haillan
LE HAILLAN
30, rue de Los Heros
33185 Le Haillan
05 57 93 11 51